

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
autorisant une restructuration par transfert dans
l'enseignement secondaire**

A.Gt 26-08-2010

M.B. 01-10-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, tel que modifié, en particulier l'article 5quater;

Vu l'avis du Conseil général de concertation pour l'Enseignement secondaire du 25 mars 2010;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 13 août 2010;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 26 août 2010;

Sur la proposition de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - L'Institut Saint-Eloi, sis à 7900 Leuze-en-Hainaut, est autorisé à transférer la filière de transition technique vers le Collège Saint-Eloi, sis à 7900 Leuze-en-Hainaut.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

Bruxelles, le 26 août 2010.

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET